

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2019
Séance ordinaire n° 6/2019

Présents : ARANEO Christine, JENESTE Alain, BEURRIER Jean-Michel, BAJARD Marie-Noëlle, MATICHARD Frank, DUMAS Mickaël, FERON William, AUNOS Daniel, BOURLIERE Claudine

Excusés : THEVENOUX Jocelyne donne pouvoir à BOURELIERE Claudine, DEPLACE Chantal donne pouvoir à ARANEO Christine, LIVET Julien donne pouvoir à JENESTE Alain

Absente : CATHELAND Germaine

Secrétaire de séance : AUNOS Daniel

Date de la convocation : 24 mai 2019

INTERCOMMUNALITE

- 1- **Aide à la rénovation de logements** : La commune a bénéficié d'aides financières accordées par Roannais Agglomération pour la rénovation de logements. Toutefois le montant accordé est trop élevé compte tenu des travaux réalisés. Il conviendra donc de rembourser Roannais Agglomération dès lors que nous aurons réceptionné la délibération prise par leur service. Le remboursement à effectuer est de 104.87 €.
- 2- **Compte rendu réunion syndicale de la Teyssonne** :
Monsieur Feron énonce le compte rendu du comité syndical du 15 mai 2019.
Concernant la fusion des syndicats : toutes les communes ont répondu positivement. Le fait que le nom « Roannaise de l'eau » ait été conservé, ôte l'impression de création d'une nouvelle entité.
Les travaux sur le réservoir de St Pierre Laval sont terminés, il sera utilisable à partir de juin 2019.
Suite à l'harmonisation des tarifs, une légère baisse des abonnements devrait intervenir.

FINANCES

- 3- **Dotation Globale de Fonctionnement**
Madame le Maire annonce que le montant versé en 2019 sera de 126 711€, ce qui représente une baisse 3.24% par rapport à 2018. Il avait été budgétisé 114 000€.

VOIRIE

- 4- **Voirie lotissement** : Mme le Maire expose qu'il convient d'effectuer le transfert de la voirie du lotissement dans le domaine public communal. Le conseil accepte à l'unanimité.
- 5- **Travaux voirie 2019** : Monsieur Jeneste informe les conseillers que l'appel d'offres est en cours, 7 dossiers ont été retirés. La date limite de dépôts des dossiers est fixée au 15 juin 2019.
- 6- **Columbarium** : M. Jeneste avait lors de la précédente séance évoqué le fait que des défauts ont été constatés après la pose du 2nd monument. Un décalage de quelques centimètres apparaît. Le commercial de la société Granimond est revenu sur place et a décidé de démonter le 2nd monument. S'il apparaît impossible de corriger ce décalage, un nouvel emplacement devra être trouvé.
- 7- **Convention SPA** : Madame le Maire rappelle que la commune a besoin d'une fourrière pour les chiens. La convention arrivant à échéance au 31 décembre, son renouvellement est nécessaire pour la période du 1/01/2020 au 31/12/2024.
Les tarifs en vigueur à compter du renouvellement seront de 0.40€/habitant (en 2019 : 0.24€/hbt- en 2018 : 0.23€/hbt), 0.41€ en 2022, 0.42€ en 2023 et 0.43€ en 2024. Cette augmentation est liée aux charges de personnel, à la baisse des dons et legs. Toutefois, il faut noter que ces tarifs restent inférieurs à la moyenne nationale qui est de 0.83€/hbt.
- 8- **Commande pour carburant en vrac** : Roannais Agglomération propose de constituer un nouveau groupement de commandes pour la fourniture de carburant livré en vrac (SP95, SP98, gasoil, GNR). Le conseil est favorable à cette proposition selon les conditions d'adhésion qui seront appliquées.

PERSONNEL

- 9- **Poste de cuisinier** : Mme le maire a rencontré Jonathan Franchet concernant l'insuffisance d'heures effectuées étant donné l'annualisation de son temps de travail. Il lui a été proposé de les rattraper sur les espaces verts, ce qu'il a accepté. Il effectuera ces heures les mercredis ainsi que la semaine 31.
Jonathan Franchet a confirmé son départ fin septembre ce qui permet le recrutement d'un nouvel agent début septembre pour une période de tuilage.
Des entretiens de recrutement auront lieu cette semaine. L'offre d'emploi est néanmoins maintenue.

BATIMENT

- 10- **Ecole** : la 1^{ère} partie du contrôle de la qualité de l'air a eu lieu, suite au devis Socotec d'un montant global de 3200€ accepté le 27/09/2017. Le 2nd contrôle sera effectué sans chauffage puis les résultats nous seront restitués.
- 11- **Ancienne école** : Suite au dysfonctionnement du chauffe-eau du logement de Mme Lacroze, le groupe de sécurité a été changé par l'entreprise thermi-dépannage pour un montant de 169.40€ TTC.
- 12- **Réseau de chaleur** : M. Despreaux est revenu effectuer une visite sur place concernant les travaux des secondaires de la chaufferie. Il estime qu'une économie d'environ 2500€ pourrait être réalisée. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la réalisation de ces travaux.
- 13- **Local loué à AJD** : Monsieur Dallièrre a demandé par lettre recommandée reçue le 29 mai 2019 la résiliation du bail signé en 2018 concernant le local situé impasse RN7. Le conseil demande à ce que les locaux soient laissés en parfait état suite aux travaux entrepris par les locataires.
- 14- **Ruine** : Mme le maire rappelle qu'un sinistre est survenu sur la rampe de l'escalier de Mme Tournier. Une déclaration à notre assurance a été effectuée. Mme Tournier a elle aussi pris contact avec son assurance. Une visite des experts des 2 compagnies d'assurance a eu lieu. Etant donné qu'aucun tiers n'est identifié c'est l'assurance de Mme Tournier qui couvrira les frais de réparation.
- 15- **Ateliers Guillermier** : Mme le maire informe le conseil municipal qu'une délibération doit être prise afin de solliciter une aide financière du Département pour la réhabilitation de ce bâtiment. L'enveloppe attribuée à ces travaux pourrait être de 115 000€. Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité.
Un dossier de demande de subvention sera également déposé avant le 10 juin 2019 concernant l'appel à projet Révolution.

ECOLE SPORT LOISIRS

- 16- **Bilan conférence Raid'ingue** : environ 110 personnes ont assisté à cette soirée. Le public a apprécié la restitution du périple sous forme de photos et diaporamas.
- 17- **Jeux d'extérieurs** : le 7 juin la société Dekra viendra effectuer un contrôle de mise en service du panneau de basket posé dans la cour de l'école. Les vérifications annuelles de l'ensemble des autres équipements seront également réalisées.
Le conseil municipal décide d'attendre le rapport d'expertise et validera si nécessaire l'achat d'un nouvel équipement pour remplacer la grosse structure du stade.

URBANISME

- 18- **Droits de préemption** : Le conseil municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption concernant la parcelle AB25 d'une part et les parcelles AB338-578-580 d'autre part.
- 19- **Achat parcelle rue Vizier** : la vente de la parcelle de Madame Marquet a été signée le 16 mai 2019. Les agents municipaux effectueront donc l'entretien régulièrement.

QUESTIONS DIVERSES

- 20- **Affaire Marcher** : suite à la requête de Monsieur Marcher et Madame Delzeux le tribunal a conclu que la demande de l'Architecte des Bâtiments de France était exagérée. La rénovation des menuiseries pourra donc se faire en matériaux imitation bois.

Séance levée à 21h25